



PROCÈS-VERBAL

Séance du 26 mars 2018

Présidence : M. Marco CARENZA

1. Appel : 80 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Vincent HACKER et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ANNEN Valérie, AVDIU HALIMI Liridona, BADERTSCHER Elisabeth, CATTIN André, DARBRE GUBBINS Florence, DUTRUY Gustave, FELIX Yves, FOSSATI Charlotte, GIRARD Sven, GLASSON Philippe, HANHART Jacques, PEITREQUIN Charles, SUKIENNIK-RACHOULIS Renata, RYTZ Yvan, TRIPET Olivier, WEAVER Mark

Absents : DE PINHO Helder, GULIZIA Joseph, KIRCHNER Volker

2. Procès-verbal de la séance du 26 février 2018

M. Victor ALLAMAND revient sur son intervention au sujet du préavis N° 75 en pages 18 et 19 du procès-verbal. Il demande de remplacer « plus longue profondeur » par « plus grande profondeur » ; d'ajouter le terme « terrestre » après « le projet » ; d'ajouter « et dans l'ignorance systématique de leur nom, dans ce préavis également » après « le choix de ses mandataires » ; d'ajouter « notre collègue d'alors » après « Marc Bourqui » et de remplacer « au municipal porteur » par « aux municipaux porteurs ».

Les modifications demandées sont acceptées à une large majorité et deux abstentions. Il n'y a pas d'autre modification demandée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose l'ajout d'un point 21bis, interpellation de Mme Christine TROLLIET intitulée « Pour que la volonté des Nyonnais-es soit entendue en matière de sortie du nucléaire ».

Aucune autre modification n'étant demandée, l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- M. le Président constate qu'il n'y a pas de démission ce qui le réjouit. Afin de repourvoir au siège actuellement vacant, le Bureau a élu Mme Elise BUCKLE pour le groupe des Verts. Cette décision affichée au pilier public n'ayant fait l'objet d'aucun recours, Mme Buckle ne pouvant pas être présente ce soir, son assermentation est repoussée au prochain Conseil.
- Le Bureau a accordé des délais de réponses supplémentaires à la Municipalité pour le postulat de M. Pierre WAHLEN au sujet des rives du lac et du postulat de M. Fabien HERITIER concernant la gare nord.
- M. le Président remercie les Conseillers pour leur présence lors du souper du Conseil et en profite également pour remercier Mme Nathalie Vuille et les services de la Ville pour l'organisation, ainsi que M. Jean-Robert Dousse pour l'excellente raclette.

5. Communications municipales

Il n'y a pas de communication municipale.

6. Assermentation

L'assermentation de Mme Elise BUCKLE est repoussée à la prochaine séance.

7. Rapport de commission - préavis N° 85

Chalet des Fruitières de Nyon - Demande de crédit de réalisation de CHF 523'000.- TTC dont à déduire des subventions cantonales pour améliorations foncières à hauteur d'environ CHF 157'000.-

Rapporteur : Mme Béatrice ENGGIST

La discussion sur l'amendement proposé par la commission, ajoutant le point 1.1 est ouverte.

Pour économiser CHF 5'000.-, Mme Christine VUAGNIAUX propose que la Municipalité demande, par voie de presse, de financer cette table d'orientation. En effet, elles sont presque toujours offertes par des clubs de service, des sociétés locales ou des entreprises, car il y a une belle publicité à la clé. A ce sujet, la table d'orientation de la Dôle est remarquable. Un bel exemple de succès de recherche de fonds dans la région. Il en est de même de l'action lancée ce mois de mars pour acheter une des 72 bornes entre Genève et Vaud afin de les restaurer. Les prix variaient entre CHF 50.- et CHF 5'000.- et tout a été vendu. Elle espère que la Municipalité ira dans ce sens car cette table est une excellente idée de la commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement, soit l'ajout du point 1.1 par 75 oui, 1 non et 2 abstentions.

La discussion sur le préavis amendé est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de réalisation de CHF 523'000.- TTC, dont à déduire les 30%, soit environ CHF 157'000.- de subvention en faveur des améliorations foncières du canton de Vaud ;
- 1.1 d'octroyer à la Municipalité un montant additionnel de CHF 5'000.- destiné à la réalisation d'une table d'orientation aux Fruitières de Nyon ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans.

8. Rapport de commission - préavis N° 86

Développement de l'accueil parascolaire dès 2018.

Rapporteur : M. Pierre WAHLEN

La discussion est ouverte.

M. Julien URFER signale que c'est à l'unanimité que le parti socialiste soutiendra le rapport. L'offre parascolaire de Nyon doit s'étoffer pour répondre aux souhaits des Vaudois exprimés lors d'une votation populaire. Il s'agit aussi de répondre à la croissance démographique et au

changement de société. L'accueil parascolaire est indispensable pour améliorer l'égalité des chances pour les enfants, mais également l'égalité hommes-femmes sur le marché du travail. Les jeunes femmes n'apprennent plus la couture et la cuisine à l'école. Elles sont même maintenant majoritaires dans les universités. Il est dès lors normal de leur offrir la possibilité de poursuivre une carrière professionnelle en parallèle à une vie familiale. Il est certain que les coûts ne sont pas négligeables pour les finances de la ville, mais il s'agit de voir également les retours sur investissement, à court terme, avec une attractivité de la ville et des rentrées fiscales supplémentaires, mais surtout, à long terme, avec la qualité de l'éducation et de la formation, une des toutes grandes forces de la Suisse. Toute mesure les renforçant est positive surtout en ces temps de coupes budgétaires dans la formation et la recherche.

Pour M. Luciano DE GARRINI, le Conseil va devoir se prononcer sur le préavis 86, fruit d'une nouvelle loi cantonale du 1^{er} janvier 2018. L'article 63a de notre Constitution et sa loi d'application donne aux communes un délai de trois ans pour la mise en conformité de leurs structures d'accueil. Dans le cadre de ce préavis, le SELOC nous présente ses travaux pour déployer dans notre ville les infrastructures d'accueil répondant à 100% des demandes des familles nyonnaises, selon les statistiques de notre administration. Il s'agit donc surtout d'un enjeu politique pour le futur de Nyon. En préambule, il tient à faire remarquer que les commissaires PLR ne sont pas satisfaits du travail effectué dans le cadre de l'étude de ce préavis. Celui-ci a été déposé au Conseil du 29 janvier, nous sommes le 26 mars. Compte tenu de l'importance de ce projet pour les familles nyonnaises et de l'importance de son impact sur les budgets de la ville, la pression ressentie pour rapporter au Conseil d'aujourd'hui n'est pas acceptable. Le PLR a toujours soutenu une politique répondant aux besoins des parents qui travaillent. Notre économie a besoin de ces forces de travail et ils souhaitent un cadre de garde pour leurs enfants de qualité et de sécurité. Il s'agit dès lors de soutenir les habitants qui ont choisi de s'établir à Nyon dans la mesure de nos possibilités. Tout cela a un coût et notre Conseil doit pleinement en être conscient aujourd'hui. Si le Conseil accepte ce préavis, les budgets et les comptes dès 2019 seront péjorés de près d'un million de plus chaque année.

Notre Conseil doit prendre ses responsabilités et placer le curseur au bon endroit, entre la volonté politique de répondre à 100% des demandes de places d'accueil dès la rentrée 2018 et les capacités financières de la Ville qui seront limitées en 2019, tels que le relèvent les différents rapports de la COFIN (effets de la Réforme de l'imposition des entreprises, nouveau calcul de la péréquation, charges liées aux récents investissements de grande ampleur, etc.). Les deux commissaires PLR ont dû donc prendre une décision difficile : soit ils diffèrent les projets présentés dans ce préavis pour des questions budgétaires, de deux ou trois ans, le temps que nos finances communales retrouvent de meilleures conditions. Dans ce cas, ils devront assumer auprès des familles nyonnaises qui ne trouvent pas de place d'accueil pour leurs enfants et doivent attendre 2 ou 3 ans cette mise en place ; soit ils acceptent ce préavis, répondre aux 100% des demandes en place d'accueil, une prestation directe à notre population, malgré les signaux financiers défavorables, et donc en assumant de vivre cette fin de législature avec des comptes déficitaires. En conclusion, les commissaires PLR de cette commission ont pris leurs responsabilités : si les budgets de l'administration doivent tendre à l'équilibre, ce n'est pas en s'attaquant aux prestations destinées à la population, notamment aux familles qui contribuent directement à notre économie, que nous trouverons la solution. Donc, par respect pour les familles nyonnaises, ils vont voter en faveur de ce projet.

M. Blaise ROCHAT souligne que dans les lieux d'accueil prévus, figurent les Horizons. Il s'agit du centre paroissial à l'avenue des Eules. Le bâtiment est propriété et géré par la paroisse réformée de Nyon. En tant que président du conseil paroissial, il s'est demandé s'il n'y avait pas un conflit d'intérêt et dans le doute, il préfère se récuser et ne votera pas sur ce préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 75 oui et 2 abstentions :

1. d'accepter le préavis N° 86/2018 concernant le développement de l'accueil de jour parascolaire dès la rentrée d'août 2018 ;

2. d'autoriser la Municipalité à prévoir des charges supplémentaires au budget de fonctionnement du Service enfance, logement et cohésion sociale pour l'exercice 2018 à hauteur de CHF 1'044'000.-, totalement compensées par des recettes supplémentaires à hauteur de CHF 1'236'000.- ;
3. d'autoriser la Municipalité à engager le personnel nécessaire pour la mise en place de ces projets dès août 2018 ;
4. de prendre acte du fait que la Municipalité portera au budget de fonctionnement du Service enfance, logement et cohésion sociale un montant de CHF 2'142'000.-, partiellement compensé par des recettes supplémentaires à hauteur de CHF 1'225'000.-, pour les exercices 2019 et suivants.

9. Propositions individuelles

La parole n'est pas demandée.

**DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAUX
DISCUSSION PREALABLE**

**10. Communication N° 94
Documents officiels transmis par la Municipalité au Conseil communal : Préavis,
Rapport-préavis, Communications.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**11. Rapport-Préavis N° 95
Réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux De Garrini, Lugeon et Frei
intitulé « Pour un entretien optimal des bâtiments ».**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**12. Préavis N° 96
Acquisition de deux véhicules utilitaires et remplacement de quatre véhicules pour les
services de la Ville en 2018.**

La discussion est ouverte.

M. Victor ALLAMAND attire l'attention des commissaires sur le cas du tracteur qui sert à arroser les plantes. Il s'agit d'un tracteur diesel qui tire une bossette Le tracteur doit laisser tourner son moteur pour actionner la pompe. En plein été, lors de la période touristique, période à laquelle il faut le plus arroser, il « empuante » copieusement les alentours et les gens sur les terrasses. Pour une ville qui se targue d'être en avance sur l'aspect touristique et sur la protection de la nature, on pourrait trouver un autre moyen que le diesel pour arroser les plantes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

13. Préavis N° 97
Modification du plan d'extension – Demande de crédit de CHF 180'000.- pour la cadastration de la forêt

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. Préavis N° 98
Demande d'EPT supplémentaires – Demande d'augmentation du budget 3011 pour l'engagement de 3 EPT supplémentaires dans les Services architecture et bâtiments, espaces verts et forêts, travaux, environnement et mobilité.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Préavis N° 99
Propreté urbaine : objectifs et mesures - Demande de crédit de CHF 1'096'500.- HT pour l'acquisition de 150 corbeilles à déchets et de machines pour la mécanisation des travaux de nettoyage ; la mise en souterrain de deux bennes urbaines ; l'étude de la rénovation et ajout des toilettes publiques ; la sensibilisation - Réponse au postulat de Mme Valérie Mausner-Léger et consorts, intitulé « Les mégots ce n'est pas beau, les mégots il y en a trop, les mégots, le fléau » du 15 février 2017.

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN relève que la question du mobilier urbain occupe le Conseil depuis longtemps. En 2013, deux motions ont été déposées sur ce sujet dont la suite a été un préavis déposé par la Municipalité et voté par le Conseil en octobre 2013. Il cite le préavis qui mentionnait « proposer un aménagement cohérent, intégrant mobilier, végétaux et traitement de sol pour donner une identité, une qualité esthétique au lieu » et plus loin « décliner selon les lieux une ligne esthétique, fonctionnelle et durable à travers le mobilier, l'arbre de ville et le revêtement ». Avec ce préavis, il y avait un calendrier qui proposait de finaliser le concept d'espaces publics à la fin du premier semestre 2014, soit il y a 4 ans, avec une séance d'information à notre Conseil au courant du premier semestre 2014. Il propose à la commission de reprendre les deux postulats et le préavis et de sursoir au choix des poubelles tant que le Conseil n'a pas été tenu informé des résultats de ce préavis qui a coûté a priori CHF 290'000.- et qui doit permettre, entre autres, de se demander quelles poubelles et où on les intègre à l'ensemble du mobilier urbain.

M. Christian UDASSE souscrit à ce que vient de dire M. Wahlen. Il a de la peine à comprendre ce préavis. Mme Valérie Mausner-Léger a parlé de mégots et on arrive avec un préavis de CHF 1'096'000.-. Il se pose des questions car, avec quelques balais, on pourrait ramasser les mégots. Il y a tout et n'importe quoi dans ce préavis. Au départ, il s'agissait d'un problème de propreté, de nettoyage, ce à quoi il souscrivait à 100%.

M. le Municipal Maurice GAY, en réponse à M. Wahlen, rappelle que c'est désormais l'Urbanisme qui traite des espaces publics et ce rapport sera soumis à la Municipalité au premier semestre 2018. Il y aura une suite d'ici la rentrée 2018 avec un préavis sur les espaces publics.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

16. *Postulat de Mme Chloé BESSE intitulé « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain ».*

Mme Chloé BESSE précise que ce postulat souhaite soulever une question globale sur la cause féminine et sociétale actuelle. Le débat général est connu, la question est de savoir comment le résoudre. Nous n'y arriverons pas en nous lamentant, il faut avancer de manière concrète. Elle rappelle qu'il y a seulement 24% de femmes dans les exécutifs suisses, pour 14% de syndicats. Les combats d'égalité dans nos institutions politiques sont donc encore nombreux. Aujourd'hui, elle demande un état des lieux sur le sentiment d'insécurité, le harcèlement de rue et la place de la femme dans l'espace urbain. Evidemment, ces questions méritent d'être posées à l'ensemble des citoyens, l'ensemble des habitants sont acteurs et utilisateurs de la ville, mais ouvrir le débat et étendre la réflexion à l'ensemble des publics, c'est noyer la cause femme. Ce postulat est le début d'une réponse concrète pour lutter contre le harcèlement de rue, car la lutte n'est pas terminée, elle commence à peine. Elle ne va pas énumérer tous les chiffres et les exemples qui témoignent de cette lutte à mener, mais invite les Conseillers à se référer à l'article de la Côte du 7 mars dans lequel plusieurs politiques nyonnaises développent la thématique. Afin de pouvoir débattre, avancer et grandir de ces questionnements, mais surtout de ces propositions, elle suggère de renvoyer ce postulat en commission.

La discussion est ouverte.

M. Sacha SOLDINI a pris connaissance de ce postulat avec grand intérêt. Le texte de Mme Chloé BESSE a beaucoup de points communs avec le postulat de Mme Sarah Neuman et l'interpellation de Mme Léonore Porchet au Conseil communal de Lausanne début 2016. Nul doute que les réponses de la Municipalité de la capitale seront d'un grand intérêt et enseignement pour notre ville. En septembre dernier, un postulat demandait à la Municipalité de soumettre au Conseil communal des études sur l'évolution des incivilités à Nyon ainsi que l'évaluation des coûts nécessaires au déploiement de caméras de surveillance sur les sites du territoire communal où le vandalisme, l'incivilité et l'insécurité sont constatés. Malgré les doutes émis par le parti socialiste lors de son dépôt, ce postulat du centre-droit a finalement été envoyé à la Municipalité. Il partage le souci de Mme Besse quant à l'insécurité des femmes dans l'espace public et rappelle que le Conseil attend la réponse de la Municipalité au postulat de M. Gauthier-Jaques & Consorts, car, à la lecture de plusieurs rapports de marches exploratoires d'autres villes, il constate que pour certaines marcheuses, la présence de caméras de surveillance contribue à diminuer le sentiment d'insécurité. Aujourd'hui, c'est avec pragmatisme qu'il propose d'envoyer ce texte en Municipalité pour étude et rapport, en liant cette problématique avec celle du postulat pour un développement des caméras de surveillance à Nyon. Le centre-droit continuera de soutenir les initiatives liées à la problématique de la sécurité et il reste persuadé, qu'à l'heure où certains remettent en doute l'utilité et le coût de notre police intercommunale, les questions soulevées dans ce texte trouveront des réponses pertinentes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi du postulat en commission.

17. *Postulat de M. Raymond CARRARD intitulé « Peut-on encore entretenir une Police régionale ? »*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi du postulat en commission.

18. *Postulat de M. Sacha VUADENS intitulé « Pour un parc informatique économique et durable ».*

M. Sacha VUADENS précise que ce postulat s'articule en quatre axes autour de deux idées principales. La première idée est d'inviter les autorités nyonnaises à considérer un changement dans les manières d'envisager l'environnement informatique de la ville. Il demande dans quelle mesure il est possible de passer d'un environnement majoritairement payant et soumis à l'obsolescence programmée, à un univers informatique gratuit et à l'utilisation de matériel durable et réparable tout en gardant à l'esprit le confort des utilisateurs. Plusieurs entités publiques, en Suisse comme à l'étranger, ont étudié ces possibilités. Certaines les ont adoptées à différents degrés. Nyon, avec son parc informatique d'environ 500 postes, et aux coûts de licences importants comme le rapport de la COFIN le signale, paraît être un candidat idéal pour un tel projet. La seconde idée rejoint les soucis d'économie et d'efficacité de la première. Le postulat demande que soient étudiées à la fois l'optimisation des licences informatiques existantes, ainsi que l'optimisation des achats informatiques en général, en intégrant, pour ce dernier critère, les critères de durabilité et réparabilité, voire d'organisation du travail. Ces quatre axes ne sont pas vraiment une nouveauté dans la ville de Nyon, en ce sens que la COGES, dans son dernier rapport, a déjà fait part de certaines de ces conclusions, comme par exemple, la tendance à une gestion verticale (par unité), des 99 applications existantes, mais également des processus déjà engagés par la ville puisque l'on apprend qu'une solution gratuite est systématiquement étudiée lorsqu'un besoin nouveau apparaît. Ce postulat présente donc, à la fois un changement de vision, et un approfondissement des actions engagées par la ville et dûment relevés par la COGES. Enfin, il souhaite modifier le traitement de ce postulat et l'envoyer en commission pour étude et rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Béatrice ENGGIST pense que ce n'est pas de la compétence du Conseil communal de se prononcer sur les systèmes informatiques utilisés par l'administration communale. La COFIN a d'ailleurs déjà traité le sujet et fait part de ses remarques dans son rapport en novembre 2017. Elle demande s'il ne serait pas plus judicieux de transformer ce postulat en interpellation car, selon le sujet, une interpellation atteint plus rapidement son but.

Mme Jessica JACCOUD rappelle que, contrairement à une motion, un postulat peut traiter d'un sujet qui n'est pas de l'unique compétence du Conseil communal. Elle ne voit pas en quoi un postulat sur le sujet pose souci. Elle propose que ce texte reste un postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi du postulat en commission.

19. *Postulat de M. Yvan RYTZ intitulé « Les forêts nyonnaises : un havre pour la biodiversité et un exemple de gestion durable ».*

En l'absence de M. Yvan RYTZ, M. Pierre WAHLEN fait part de compléments d'informations au postulat. Du 17 mars à ce jour, s'est tenue à Medellin en Colombie, une réunion d'une plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques et le constat est alarmant. La biodiversité mondiale traverse une crise et un effondrement d'une amplitude inconnue depuis celle de la disparition des dinosaures. La Suisse est très exposée à cette érosion massive de la biodiversité et, en automne dernier, le Conseil Fédéral a publié son plan d'actions national sur la biodiversité. Parmi les quatre mesures urgentes préconisées, deux sont l'objet de ce postulat. Il s'agit d'augmenter la quantité de réserves forestières ainsi que de créer des zones avec du bois mort, que ce soit des îlots de sénescence ou des arbres habitat. Cela correspond en droite ligne à la politique forestière 2020 de la Confédération et à celle du canton. Des subventions sont d'ailleurs à disposition pour la mise en place de ces pratiques. Par ailleurs, ce postulat propose trois autres pistes de réflexions. Premièrement, il s'agit d'anticiper autant que possible, les impacts du réchauffement climatique dans la pratique sylvicole de la commune. Deuxièmement, de prendre des mesures pour protéger les sols, notamment lors des opérations de débardage.

Troisièmement, vu qu'il ne s'agit pas de mettre les forêts sous cloche mais d'avoir une approche intégrée, ce postulat propose de valoriser le bois des forêts nyonnaises, ceci en particulier comme matériaux de construction pour les édifices de la commune. Alors que le plan de gestion des forêts de la commune doit être prochainement revu, ce postulat souhaite demander à la Municipalité de bien vouloir étudier ces propositions dans ce cadre. Il est souhaité que ce postulat fasse l'objet d'une prise en considération immédiate du Conseil et de le renvoyer directement à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport à une large majorité et 4 abstentions.

20. Réponse à l'interpellation de M. Jacky COLOMB à propos de la Place du Château.

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB n'a pas eu le temps d'étudier la réponse et ne se prononce pas ce soir sur le fond, mais sur la forme. La réponse regrette qu'il ait posé ces questions devant le Conseil alors qu'il était membre de la commission. Il avait émis ses questions à ses collègues de parti, et, le temps qu'il rédige cette interpellation, il a été envoyé en commission. Il ne comprend pas pourquoi il ne pourrait pas poser ces questions devant le Conseil. Enfin, il y a au moins une question qui ne s'adresse pas qu'à la place du Château, mais aux quatre aménagements provisoires et aux marchés publics, ce qui aurait été hors sujet lors de la commission. Il étudiera ces réponses et reviendra lors du prochain Conseil avec ses commentaires.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

21. Interpellation de Mme Corinne VIOGET-KARADAG concernant la circulation en zone 30 dans le centre-ville de Nyon.

La Municipalité répondra ultérieurement.

21bis Interpellation de Mme Christine TROLLIET intitulée « Pour que la volonté des Nyonnaises soit entendue en matière de sortie du nucléaire. » (en annexe)

M. le Municipal Vincent HACKER remercie Mme Trolliet d'avoir envoyé cette interpellation assez tôt. Il ressort que le processus de consultation de la Confédération se veut très large, mais qu'au niveau du pouvoir politique, elle se concentre essentiellement aux directions des partis représentés à l'Assemblée fédérale, aux cantons, aux associations faïtières des villes ainsi qu'aux associations faïtières en lien avec les énergies. Pour ce qui est de la ville de Nyon, elle n'était pas incluse dans ce processus et ils n'ont pas été consultés. Quoi qu'il en soit, la politique énergétique de la ville s'oriente clairement sur la consommation d'énergies entièrement d'origine renouvelable. Il précise que l'énergie distribuée par les Services Industriels est à 98.2% d'origine renouvelable, hydraulique, solaire, biomasse notamment et 1.9% fossile, à savoir du gaz naturel. La Municipalité s'engage à poursuivre les efforts nécessaires en vue d'offrir aux citoyens nyonnais des énergies durables et renouvelables dans tous les domaines. Il est bien évident que la Municipalité entend mettre tout en œuvre pour respecter les mesures prévues dans la stratégie énergétique 2050 plébiscitée par la population nyonnaise et les dispositions de l'article 56 de la Constitution vaudoise. Il répète que la ville n'a pas été consultée, en revanche, le canton de Vaud fait partie des instances consultées et ils partent de l'idée qu'il va se prononcer contre ce projet de révision partielle de diverses ordonnances en lien avec l'énergie nucléaire, ceci notamment au vu des dispositions de l'article 56.

La discussion est ouverte.

Mme Christine TROLLIET remercie M. le Municipal pour sa réponse et pour la volonté qu'a la Municipalité d'aller dans ce sens. Elle aurait toutefois souhaité déposer une résolution pour montrer à la Confédération que la ville souhaite aller dans ce sens. Initialement la résolution était la suivante :

Etant donné que l'article 56, alinéa 4 de notre Constitution vaudoise prévoit clairement que «L'Etat et les communes collaborent aux efforts tendant à se passer de l'énergie nucléaire », le Conseil communal de Nyon demande par le biais de cette résolution :

- Aux autorités fédérales de renoncer à tout assouplissement des normes de sécurité en matière nucléaire, et de revenir sur leur décision d'autoriser une remise en route de la centrale de Beznau, la plus vieille du monde encore en activité.
- À la Municipalité de la commune de Nyon de répondre à la consultation sur la révision partielle des ordonnances sur l'énergie nucléaire, sur la responsabilité civile en matière nucléaire, sur la mise hors service d'une centrale nucléaire et sur les hypothèses de risque en tenant compte de la volonté clairement exprimée par la population de notre commune de sortir du nucléaire.

Si toutefois, la Municipalité n'a pas la possibilité de répondre à la consultation, elle souhaite maintenir la première partie de la résolution.

La discussion sur la résolution est ouverte.

M. Laurent MIEVILLE précise que ce sont des choses actuellement en discussion au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat viendra d'ici la fin de l'année avec un concept très précis visant à se positionner par rapport à la transition énergétique et comment elle sera développée ces prochaines années. Le canton aura une position assez forte à la fin de l'année et c'est à ce moment que la relation avec les villes devra se faire et se positionner. Il n'est pas opposé à une résolution mais trouverait plus fort de la faire au moment opportun.

Mme Christine TROLLIET lui répond qu'étant donné que la consultation fédérale a lieu jusqu'au 17 avril, elle pense que cela vaut la peine de donner un message maintenant, ce qui n'empêche pas de le refaire quand le canton se sera positionné.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil vote la première partie de la résolution à une large majorité, 9 non et 9 abstentions.

22. Divers en rapport avec la séance.

Mme Jessica JACCOUD revient sur la résolution et précise que la consultation fédérale est ouverte à toutes et tous et qu'il n'y a pas besoin d'être invités pour répondre. Elle invite donc la Municipalité à se joindre à l'ensemble des groupes d'intérêts qui peuvent répondre à la consultation en allant sur le site de la Confédération qui mentionne d'une part l'ensemble des documents y relatifs ainsi que l'adresse des personnes à qui les réponses peuvent être transcrites, même si le Conseil ne s'est pas formellement positionné sur ce point.

M. Christian UDASSE apprécie l'intervention de Mme Trolliet, mais dans le même temps, on ne veut pas de voitures à essence, encore moins de diesel, et il demande combien il y aura, dans les prochaines années, de bornes électriques.

M. Jacques PITTET revient sur l'interpellation concernant la circulation en zone 30 dans le centre-ville, pour dire aux intervenantes, même s'il approuve leur texte, qu'il avait déposé un postulat début 2016 qui a fait l'objet d'un rapport de la Municipalité en juillet 2016 sur le même sujet. Il y a un vrai problème, notamment pour les enfants qui ne savent plus comment faire.

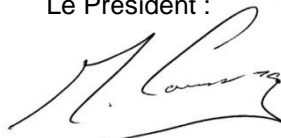
M. Pierre WAHLEN souhaite avoir un suivi sur les négociations avec La Mobilière à la suite du vote du préavis N° 49 lors de la séance précédente, notamment sur le prix de vente du DDP et les conditions qui ont pu être obtenues.

Mme Christine TROLLIET revient sur le vote du préavis N° 86 et l'accueil parascolaire. Le Conseiller PLR a précisé que celui-ci faisait suite à l'entrée en vigueur de la LAJE le 1^{er} janvier 2018. Un délai de mise en conformité existe et le groupe des Verts souhaite remercier la Municipalité pour sa proactivité au profit des familles de notre ville.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h10.


CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Marco CARENZA

La secrétaire :



Nathalie WUILLE

Annexe : Interpellation de Mme Christine TROLLIET

Interpellation – Pour que la volonté des Nyonnais-es soit entendue en matière de sortie du nucléaire

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le peuple suisse s'est exprimé très clairement, le 21 mai dernier, en faveur d'une sortie progressive du nucléaire en approuvant à plus de 58% des voix la stratégie énergétique 2050. Dans notre commune, le pourcentage de Oui glissé dans l'urne s'est élevé à 79%.

Or aujourd'hui les autorités fédérales semblent faire fi de cette volonté claire de la population, et ont mis en consultation un projet de révision partielle de diverses ordonnances en lien avec l'énergie nucléaire et les risques qui y sont liés.

Cette révision prévoit ainsi notamment une baisse des exigences sécuritaires pour les centrales, entraînant une prolongation de leur durée d'exploitation, ainsi qu'une augmentation d'un facteur 100 de la dose de radiations admissible pour les accidents fréquents et rares, exposant la population à des risques radiologiques insensés.

Cela intervient par ailleurs au moment où le réacteur I de la centrale de Beznau, la plus vieille du monde encore en activité, vient d'être remis en route après 3 ans d'arrêt. Il s'agit là encore d'une décision irresponsable, faisant courir un danger inutile à l'environnement et à la population de notre pays.

La consultation concernant cette révision d'ordonnances est ouverte jusqu'au 17 avril 2018, et particuliers, associations ou encore communes peuvent y répondre.

Au vu de tout cela, et étant donné que l'article 56, alinéa 4 de notre Constitution vaudoise prévoit clairement que «L'Etat et les communes collaborent aux efforts tendant à se passer de l'énergie nucléaire », nous souhaitons poser les questions suivantes:

- Quelle est la position de la Municipalité quant à cette révision d'ordonnances ?

- La Municipalité a-t-elle prévu de répondre à la consultation susmentionnée ?

Nyon, mars 2018
Pour le groupe des Verts
Christine Trolliet